

## 65ème Anniversaire

Ainsi, en Novembre 1950, les dirigeants d'associations de Belgique, Danemark, États-Unis, France, Italie, Royaume-Uni et Yougoslavie se réunissaient à Paris pour créer la FÉDÉRATION MONDIALE DES ANCIENS COMBATTANTS (FMAC).

Durement marqués par les tragédies de la deuxième guerre mondiale, ils avaient la volonté d'éviter que de telles tragédies se reproduisent. Et à cet effet, unir les efforts pour que ceux qui ont vécu les souffrances et les barbaries de cette guerre, qu'ils aient combattu côte à côte ou les uns contre les autres, puissent œuvrer en commun pour un monde conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Et, en premier lieu, contribuer par l'échange d'expériences, à panser les plaies de la guerre et améliorer la qualité de vie des victimes.

En évoquant les activités et les réalisations de la FMAC durant ces 65 années, comment ne pas évoquer aussi les très profonds changements du monde dans lequel elles se sont déroulées ?

Les bouleversements géo politiques, avec l'accession à l'indépendance des États colonisés, les scissions créant des États nouveaux, les conflits des minorités luttant contre l'oppression.

Le changement de la nature même des conflits qui sont de plus en plus non étatiques et internes et le terrorisme international.

Un monde qui a connu des développements scientifiques et technologiques sans doute uniques dans l'histoire par leur ampleur et leur rapidité, affectant le temps et l'espace. Et où la médecine la biologie et les sciences humaines ont fait des progrès fulgurants.

Ces changements, et en particulier géopolitiques, se sont reflétés dans la composition de la FMAC, qui compte maintenant des associations membres dans 93 pays des 5 continents, anciens alliés comme anciens ennemis. Elle a été aussi heureuse d'accueillir les associations des Bénévoles Bleus qui représentent un des souhaits de la FMAC: Mettre les forces armées au service de la paix.

La FMAC forme ainsi un large éventail représentant toutes les catégories d'anciens combattants, déportés, prisonniers de guerre quelque soient leur origine, leur religion, leur philosophie, leurs croyances.

Dans ce monde en constant changement, la première préoccupation de la FMAC a été de permettre aux invalides de guerre d'être réinsérés dans leur collectivité comme citoyen de plein exercice avec les mêmes potentialités et les mêmes responsabilités que tous les autres citoyens. En cela, la FMAC ouvrait une voie nouvelle, s'appuyant sur les progrès médicaux et technologiques pour développer les aptitudes résiduelles et minimiser les déficiences. Il convient de souligner que ces avancées ont bénéficié à l'ensemble des personnes handicapées

La FMAC a été également parmi les premières dès la fin des années 50 à se préoccuper des problèmes psychologiques, les blessures invisibles, un domaine dans lequel la recherche et les échanges de l'expérience vécue auxquels la FMAC a contribué ont conduit à la prise en compte par les gouvernements des Troubles Post Traumatiques du Stress, le PTSD et des conséquences psychosociales des guerres.

Pour que les diverses mesures soient concrétisées, il est nécessaire qu'elles entrent dans la législation. La FMAC a tenu à cet effet 7 conférences internationales sur la législation concernant les anciens combattants et les victimes de la guerre. Son originalité consistait dans la réunion à la

conférence des représentants des gouvernements et des associations membres. Les discussions fondées sur la confrontation des contraintes des gouvernements notamment budgétaires avec les besoins légitimes des anciens combattants, ont permis là encore grâce à l'échange d'expériences et l'examen commun de propositions, d'accomplir des progrès importants. La répétition de ces conférences indiquant la volonté de suivre les développements scientifiques et technologiques.

"Nulle voix n'est plus qualifiée pour s'élever en faveur de la paix que celle des hommes qui ont combattu pour la guerre", C'est ainsi que débute le Credo de la FMAC rédigé lors de sa fondation par Ralph Bunche alors Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies et Prix Nobel de la Paix.

La FMAC, profondément attachée à la Charte des Nations Unies, dont le Préambule ouvre ses statuts, a toujours estimé que le respect des principes et des dispositions de la charte auquel les 193 membres des Nations Unies se sont engagés, ainsi que l'institutionnalisation des relations internationales dans le cadre de l'ONU et de ses divers organismes avec la plupart desquels la FMAC a un statut consultatif, offrait au monde toutes les possibilités de résoudre les conflits par des négociations pacifiques.

En ce qui concerne la FMAC, ses réunions statutaires ou la tenue de conférences et de réunions thématiques ou régionales ont eu pour objectifs essentiels :

- permettre aux associations membres un échange de vues sur les différends existants en vue de trouver une position commune, susceptible de contribuer à éviter l'aggravation du différend et à réaliser une solution pacifique.

Une illustration particulièrement significative à cet égard a été l'organisation en novembre 1971 à Rome d'une conférence réunissant, pour la première fois, en pleine guerre froide, les anciens combattants de l'Europe de l'est, de l'ouest du Sud et du nord. "L'appel de Rome", que la Conférence a adopté à l'unanimité, a été largement réflété dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé par les gouvernements à Helsinki le 1er Août 1975.

- examiner et faire des propositions communes concernant l'établissement de la Paix dans son sens large, c'est à dire non seulement par le silence des armes, en encourageant aussi les mesures en faveur du Désarmement mais en favorisant le progrès de la qualité de la vie ainsi que l'appel et la lutte contre le sous développement et la pauvreté, et pour le respect des droits de l'homme partout et par tous. Nombre de ces propositions ont été traduites dans la réalité.

Un des points importants des activités de la FMAC a été sa collaboration continue avec le Comité International de la Croix Rouge pour le développement du Droit International humanitaire, dont les anciens combattants sont en quelque sorte des usagers mais qui protège aussi les populations civiles qui sont, et de loin, les victimes principales des conflits. Un groupe commun d'études a ainsi rédigé une disposition concernant la tenue des combattants sans uniforme qui a été inclus dans le Protocole I des Conventions de Genève.

En terminant ce succinct mais néanmoins long exposé des activités de la FMAC, il convient de souligner que dans sa composition, et forte de son expérience de ces 65 années, elle doit continuer à apporter sa contribution pour que ce monde où des calculateurs informatiques peuvent effectuer des millions de milliards d'opérations en une seconde, où l'on se prépare à faire voyager des hommes jusque Mars, mais où l'irresponsabilité, l'inconscience et la barbarie subsistent dans les conflits armés et le terrorisme International, pour que ce monde puisse connaître la paix dans la solidarité et le respect du droit.

Serge Wourgaft  
Président d'Honneur